Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 3 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025

1:5 000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
155A rue Eugène Pottier
53 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Accès au plan d'eau	ER N° 06	115
Aménagement RD 137	ER N° 04	29284
Aménagement de la RD 571	ER N° 07	1380
Dégagement de visibilité sur RD 571	ER N° 08	4444
Création d'un chemin piétonnier	ER N° 09	4463

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
OAP N° 1 - 53045	La Gerbonnière	10702.96315484978

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

Arbre remarquable

15 - Marges de recul

07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

22 - Linéaire commercial à préserver

Chemin à préserver

01 - Espaces boisés classés

02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

05 - Emplacements réservés

07 - Éléments de paysage à protéger

08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination

16 - STECAL

18 - Orientations d'aménagement et de programmation

25 - Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ul - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cou
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long term

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nep - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nt1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nt2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nt3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nt4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises